***Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de la Valléedu Gardon***

***Avancement de notre pétition au 7 mars 2019***

***Le Maire persiste et maintient le parking dans son projet de révision du PLU(*) d'Anduze***

Notre pétition a pourtant rassemblé **642 signatures** (404 par nos adhérents et sur le marché d'Anduze et 238 sur internet) mais le Maire s'enferme dans ses erreurs.

Non seulement il n'intervient toujours pas pour faire cesser le déboisement illégal, mais de plus, il persiste dans son refus d'appliquer la décision de la Cour d'Appel (classement des terrains en Espaces Boisés Classés).

Selon un article du Midi Libre paru 1er mars 2019, le Maire songerait "à requalifier les parcelles incriminées en terre agricole". Après examen du projet de révision du PLU d'Anduze qui vient d'être mise à notre disposition, il ressort que l'espace réservé au parking est maintenu et que la partie boisée n'est toujours pas protégée en Espace Boisé Classé.

Notre mobilisation doit donc continuer tant que ce projet ne sera pas abandonné et que ces terrains ne seront pas protégés. Nous vous demandons de diffuser le plus largement possible notre pétition qui représente pour nous le meilleur moyen d'obtenir un résultat.

***Ce que nous demandons*** :

1° L'arrêt du déboisement et le classement de cette zone en Espace Boisé Classé

2° le remplacement du parking par ***UN ESPACE NATUREL RESERVE AUX AMENAGEMENTS DE DECOUVERTE DU PATRIMOINE COHERENTS AVEC LA NATURE DU SITE, conformément aux recommandations du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Gardons qui préconise***:

« 1 Privilégier les projets bien intégrés aux enjeux locaux de développement et en particulier ceux satisfaisants aux autres objectifs et actions des plans cadres Maîtrise du risque crue inondation et Développement durable de la ressource,

2 Maîtriser sans l'interdire la fréquentation et les flux touristiques dans les secteurs fragiles par des mesures appropriées : limiter les accès aux véhicules avec des parkings éloignés, agir auprès du public par des actions pédagogiques et de sensibilisation, assurer une vigilance préventive, etc..

La Commission Locale de l'Eau recommande que soient tout particulièrement encouragés les projets visant à une valorisation touristique et culturelle du patrimoine naturel et bâti des Cévennes et des Gardons en générale »

***Notre action:*** Nous avons pris rendez-vous avec Mme Geneviève Blanc conseillère départementale pour étudier une démarche visant à demander au département d'exercer son droit de préemption des Espaces Naturels Sensibles afin d'assurer la pérénité du site.

Pour avoir toutes les informations détaillées sur nos actions, vous pouvez consulter notre site internet http://valleedugardon.free.fr/ Rejoignez notre association en téléchargeant le bulletin d'adhésion disponible sur notre site (§ adhésions)

**Enfin un grand merci tous pour votre soutien qui est remarquable et qui nous en sommes persuadés, nous mènera au succès**

(*) Plan local d'urbanisme

(**) La Commission locale de l'eau est l'instance de concertation qui organise la démarche du SAGE. L'avis porté par la CLE est réglementaire puisque dans un périmètre où il y a un SAGE approuvé, tout projet dans le domaine de l'eau doit être conforme au SAGE. Cette cohérence doit être exercée pour tous élus et administration.